



Organisation internationale du Travail



**PROGRAMME « AMELIORER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES POUR LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE DU NORD ET DE L'OUEST »**

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD DE PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ENTRE L'UNTM (MALI), LA CLTM (MAURITANIE) ET L'CNTS (SENEGAL)**

**RAPPORT**

Le mardi 23 février 2010 a eu lieu, à Bamako, la cérémonie de signature d'un Accord syndical de gestion des droits des travailleurs migrants entre les centrales ci-après :

- CLTM (Mali) ;
- UNTM (Mali) ;
- CNTS (Sénégal).

Placée sous la présidence de Mr Badara Alou MACALOU, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, la cérémonie a enregistré la présence des représentants du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat et du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, du représentant de ACTRAV au BSR/OIT/Dakar. Y participaient également le délégué du Conseil National du Patronat du Mali, les membres du cadre de concertation pour la gouvernance des migrations, les directeurs des services techniques concernés et les responsables syndicaux de l'UNTM et de la CSTM. Le discours d'ouverture a été prononcé par la mandataire du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat. Tout en se réjouissant du choix du Mali pour abriter cette initiative, elle a renouvelé l'engagement du gouvernement à respecter et promouvoir les droits des travailleurs en général et des travailleurs migrants en particulier, à travers le dialogue social et la concertation.

Parlant des conventions n° 97 et 143, elle a réitéré leur pertinence et déclaré que le gouvernement envisagera très prochainement leur ratification, même si déjà on y fait application chaque fois que de besoin. Elle a en plus renouvelé les remerciements du gouvernement au Bureau International du Travail pour l'assistance considérable dont bénéficie le Mali.

A la suite de la représentante du Ministre chargé du travail, Mme Patricia Isimat-Mirin, Coordinatrice du Programme a présenté le contexte de cette signature, la première du genre en Afrique et engagé le BIT et ses partenaires à poursuivre la mise en œuvre de la justice sociale. Quant à Mr Ibrahima ZAKARI, Spécialiste ACTRAV au BSR/Dakar, il a salué cet engagement responsable des syndicats dans un esprit d'intégration et de promotion du dialogue intersyndical.

Puis les responsables des trois centrales concernées ont à tour de rôle pris la parole pour, non seulement saluer cette opportunité mais surtout pour apprécier les actions du Programme « Améliorer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest »; les gouvernements et partenaires ont été sensibilisés à la problématique de la migration de travail et aux défis de sa gouvernance. Chacun s'est appesanti sur les conditions de travail des travailleurs migrants, sur leur vulnérabilité et sur le rôle que les syndicats de travailleurs peuvent jouer pour garantir la protection de leurs droits au travail et de leurs droits humains.

Ils ont, par ailleurs, réitéré leur engagement à mettre en œuvre et respecter les termes dudit Accord, tout en sollicitant l'accompagnement des gouvernements, du BIT et du Comité des droits des travailleurs migrants du Conseil aux Droits de l'Homme de l'ONU.

Dénonçant la non ratification des conventions pertinentes sur la migration de main d'œuvre, ils ont successivement exhorté les gouvernements à aller vers la ratification des instruments pertinents et leur mise en œuvre, avec référence auxdits instruments dans la conclusion d'accords de main d'œuvre.

Ils se sont engagés enfin à en faire la promotion et à conclure des accords avec les syndicats des pays d'accueil des migrants des trois pays.

Le discours des responsables des centrales syndicales a été suivi du moment tant attendu, la signature proprement dite, suivie de la lecture du contenu de l'Accord.

A cette fin, la journée du lundi 22 février avait été consacrée à la finalisation de l'Accord après révision du projet par ACTRAV et son envoi à chaque centrale pour examen.

Après la lecture de l'Accord, le discours de clôture a été prononcé par le Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. A son tour, il a salué l'esprit de cet engagement solennel qui est en fait une expression de l'intégration sous régionale.

Faisant l'historique des flux migratoires entre les trois pays concernés, il a détaillé les différentes étapes de l'élaboration de la politique migratoire au Mali et les efforts du gouvernement pour la prise en compte des compatriotes à l'étranger dans toutes les politiques de développement.

Il a, en outre, fondé un grand espoir dans la mise en œuvre du présent Accord et s'est engagé à en assurer le suivi au niveau national.

Avant de clôturer la cérémonie, le Ministre a réitéré la reconnaissance du gouvernement du Mali au Bureau International du Travail pour tous les efforts enclenchés dans la gouvernance des migrations et dans le cadre plus global de la coopération technique.

Bamako, le 23 février 2010